

APPAREIL RESPIRATOIRE ISOLANT (ARI)

OBJECTIF :

- Acquérir les connaissances théoriques et pratiques au port de l'appareil respiratoire isolant.

PUBLIC :

- Tout le personnel.

ORGANISATION DE LA FORMATION :

Prérequis : être équipier de première intervention, être reconnu médicalement apte.

Durée : 7 heures

Effectif maximum : 10 personnes

Effectif minimum : 4 personnes

Maintien des connaissances :

- tous les ans.

Lieu : dans vos locaux ou en inter-entreprise.

Intervenant : Formateur spécialisé.

Méthode pédagogique : basée sur de la théorie (exposé interactif, vidéo projection...) et sur de la pratique (marche lente et rapide, parcours d'aisance, mise en situation, exercice sur feux réels...).

Attribution finale : attestation individuelle de formation.

Organisme de délivrance : SECURIPREV.

SECURIPREV



PROGRAMME DE FORMATION :

Partie théorique :

Les atmosphères irrespirables.

L'appareil respiratoire isolant à circuit ouvert (décomposition de l'appareil, les différents éléments, les détendeurs...).

Les contraintes physiologiques et environnementales.

Les procédures d'engagement.

La ligne de vie.

Reconditionnement, nettoyage et suivi du matériel.

Partie pratique :

Marche lente et forcée.

Parcours d'aisance.

Dégagement de victime.

Extinction sous ARI.

TEXTES REGLEMENTAIRES ET LEGISLATIFS :

En conclusion du Dossier Médico Technique INRS DMT 56 TC 47 il est notifié :

« L'aptitude au port des appareils de protection respiratoire sera renouvelée au moins annuellement, afin de permettre au médecin du travail de vérifier l'adaptation du couple porteur-équipement et concernera un seul type d'appareil. »

SECURIPREV